

Plan d'action 2021

Composante « Appels spécifiques hors AAPG »

Appel à manifestation d'intérêt Science avec et pour la société (AMI-SAPS)

Edition 2021

Date et heure de clôture de l'appel à projets

30/03/2021 à 13h00 (heure de Paris)

Adresse de publication de l'appel à projets

<https://anr.fr/AMISPAS>

MOTS-CLES

Médiation et communication scientifiques ; culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) ; relations sciences-recherche -société ; recherche participative ; expertise scientifique ; solutions innovantes

Il est fortement conseillé de lire attentivement l'ensemble du présent document ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<http://www.anr.fr/RF>) avant de déposer une lettre d'intention.

**Composante Appels spécifiques hors AAPG
PA 2021**

DATE IMPORTANTE

CLOTURE DE L'APPEL A PROJETS

L'ensemble des documents (lettre d'intention) devra être déposé sur le site internet de l'ANR impérativement avant la clôture de l'appel à manifestation d'intérêt :

LE 30/03/2021 A 13H00 (HEURE DE PARIS)

Le lien du site de dépôt est disponible via l'adresse de publication de l'appel à projets (cf. p1)

CONTACTS

Questions techniques et scientifiques, administratives et financières

Pr. Yves Fort
Directeur des opérations scientifiques
Responsable par intérim du département Sciences humaines et sociales
Yves.Fort@agencerecherche.fr

Il est fortement conseillé de lire attentivement l'ensemble du présent document ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<http://www.anr.fr/RF>) avant de déposer une proposition de projet de recherche.

Composante Appels spécifiques hors AAPG PA 2021

1. CONTEXTE

La loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030, publié au *Journal officiel* du 26 décembre 2020, fait une large place à une conception renouvelée des relations entre sciences, recherche et société avec l'ambition de rendre possible l'avènement d'une science plus ouverte vers les citoyens pour reconsolider le lien démocratique au plus près des territoires et au service de la société française et européenne, capable d'irriguer l'ensemble des activités de la Nation pour renforcer la compétitivité de notre économie.

Au-delà de la mise en œuvre du programme d'actions défini dans le rapport annexé à la loi, comme l'opération « un chercheur ou une chercheuse par classe » ou la création de chaires dédiées à la médiation scientifique au sein de l'Institut universitaire de France, cette nouvelle approche doit s'appuyer autant sur une meilleure compréhension des enjeux et des pratiques en jeu dans les relations entre sciences, recherche et société que sur le développement d'outils et de dispositifs innovants. Elle pose ainsi la nécessité de recourir à des approches scientifiques transdisciplinaires dont les résultats seront susceptibles de nourrir les politiques publiques tout comme les projets et actions des différentes parties prenantes.

2. OBJECTIF

L'Agence nationale de la recherche lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui vise à identifier les forces de recherche susceptibles de se mobiliser sur des questions scientifiques originales permettant de mieux appréhender et/ou outiller les relations entre sciences, recherche et société. Cet AMI vise également à évaluer la pertinence et les grandes lignes à donner à l'appel à projets qui sera élaboré et lancé dans la continuité, sur la base des thèmes qui auront été identifiés comme les plus susceptibles de nourrir une connaissance scientifique transdisciplinaire.

Les acteurs de la Culture scientifique technique et industrielle (CSTI) font le constat d'un besoin de connaissances scientifiques pour :

- Définir et appliquer les critères permettant d'analyser et d'évaluer l'impact des actions de médiation sur les publics ciblés ;
- Reconnaître les éléments constitutifs d'une conception efficace des activités de médiation ;
- Identifier certains obstacles à la médiation et élaborer des solutions potentielles.

Sans caractère limitatif sur les thématiques et approches scientifiques, mais en encourageant les projets pluridisciplinaires favorisant les partenariats innovants entre acteurs académiques et professionnels de la société civile issus d'une pluralité d'espaces (médiation, politique, éducatif, associatif...), les réponses devront apporter un éclairage scientifique et/ou des solutions innovantes à :

- **La compréhension d'un phénomène sociétal et de ses dysfonctionnements** : confiance ou défiance envers la parole scientifique, désordre informationnel, théories complotistes...
- **La connaissance réflexive, l'évaluation des pratiques et la mesure d'impact des dispositifs** relevant des domaines suivants :
 - **Médiation et communication scientifiques** à destination de tous les publics
 - **Recherches participatives** initiant notamment des partenariats innovants
 - **Expertise scientifique** en appui à la décision publique
 - **Solutions innovantes**, qu'elles soient numériques ou en présentielles, s'adressant à des publics scolaires éloignés ou en situation de handicap, permettent de lutter contre les fausses informations ou renforçant les liens entre scientifiques et décideurs publics.

Composante Appels spécifiques hors AAPG PA 2021

Cet appel à manifestation d'intérêt est organisé en deux temps.

Les chercheurs et chercheuses,¹ consortia académiques ou construits sur un partenariat avec des acteurs non académiques du domaine (collectivités, associations...) sont invités à envoyer une lettre d'intention avant le 30 mars 2021.

Un comité d'organisation retiendra un ensemble d'intentions qui seront ensuite présentées à l'occasion d'une journée de rencontre qui a pour but de faciliter les interactions entre chercheurs ou chercheuses et équipes, les croisements disciplinaires, et de favoriser la formation de consortia dans l'optique du lancement d'un appel à projets dédié.

3. MODALITES

La lettre d'intention de trois pages au maximum devra préciser les informations suivantes :

- Identité, laboratoire et établissement d'appartenance du coordinateur ou de la coordinatrice,
- Partenaires le cas échéant
- Présentation de l'objet de recherche ou de la question scientifique
- Description de l'originalité de l'approche et pertinence de la méthode utilisée
- Description des moyens et des outils déployés (ou à déployer) dans le dispositif de recherche
- Le cas échéant : résultats préliminaires

4. CALENDRIER

- Date d'ouverture du site de dépôt : 25 février 2021
- Date limite de réception des lettres d'intention : 30 mars 2021
- Traitement des propositions : 27 avril 2021
- Date prévisionnelle de la journée de rencontre : fin mai 2021

¹ La coordination du futur projet doit être assurée un chercheur ou une chercheuse du domaine académique.